

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de* **CHERENG****Objet :**Référence :
2023 / 7 / 1OUVERTURE DES
ACCUEILS DE
LOISIRSVACANCES
SCOLAIRES-
ANNEE 2024DATE DE CONVOCATION
4 Octobre 2023DATE D'AFFICHAGE
4 Octobre 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 22

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :**L'an deux mil Vingt Trois, le Onze Octobre à 18 heures 30 minutes,**le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.**Présents** : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle**Absents excusés :**M. DELBROUCQ Damien donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent
M. LLANES David donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric**Absente** : Mme HERBAUT Pierrette**A été nommé secrétaire** : Mme WAUCQUIER Isabelle

Il est rappelé à l'Assemblée que plusieurs accueils de loisirs seront organisés pendant les vacances scolaires de l'année 2024.

Appellation et durée des accueils :

- Accueil d'hiver : du Lundi 26 Février 2024 au Vendredi 8 Mars 2024, soit 10 jours

- Accueil de printemps : du Lundi 22 Avril 2024 au Vendredi 3 Mai 2024, soit 9 jours (pas d'accueil le Mercredi 1^{er} Mai 2024)

- Accueil d'été : du Lundi 8 Juillet 2024 au Vendredi 30 Août 2024, soit 38 jours (pas d'accueil le Jeudi 15 Août 2024 et le Vendredi 16 Août 2024)

- Accueil d'automne : du Lundi 21 Octobre 2024 au Jeudi 31 Octobre 2024, soit 9 jours (pas d'accueil le Vendredi 1^{er} Novembre 2024)- Accueil de fin d'année : du Lundi 23 Décembre 2024 au Vendredi 3 Janvier 2025 soit 8 jours (pas d'accueil le Mercredi 25 Décembre 2024, le Mercredi 1^{er} Janvier 2025)

En cas de modifications des dates des vacances scolaires par le Ministère de l'Education Nationale, les nouvelles dates de la zone B seront prises en compte.

Durée et horaire

Les accueils de loisirs se dérouleront :
- le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00

Restauration :

Un service de restauration optionnel sera proposé aux familles le midi.

Garderie :

Une garderie optionnelle sera proposée aux familles.
Elle permettra d'accueillir les enfants inscrits aux accueils le matin dès 7 h 30 et de les garder le soir jusqu'à 18 h 00.

Encadrement :

Pour chaque accueil de loisirs, il sera nommé 1 directeur, des directeurs adjoints et des animateurs au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Les dépenses suivantes seront inscrites au B.P 2024 :

- Rémunération des directeurs et animateurs (non titulaires) - article 6413
- Achat de petit matériel : article 6068
- Achat de fournitures : article 60632
- Alimentation : article : 60623
- Produits pharmaceutiques : article 60628
- Prestations de services : article 6042
- Transport collectif : article : 624
- Frais de formation : à l'article 618

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Pascal ZOUTE

